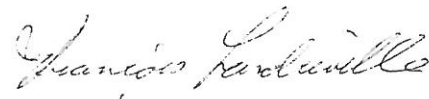


AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, François Landreville, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 14 septembre, **le règlement 289-2016, modifiant le règlement 263-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Saint-Laurent**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 15 septembre 2016.



François Landreville
Directeur général et
secrétaire-trésorier